



Compte-rendu de la Réunion du VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 16 septembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité Syndical du Bassin de la Jouanne, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie de MONTSURS sous la présidence de M. GESLOT, Président.

Présents : Marcel DUCHEMIN, Claude LANGEVIN, Robert GESLOT, Adélaïde DEJARDIN, Xavier de CALONNE (Suppléant de Ludovic LEMEE), Claude GEORGET, Guillaume AMIARD (Suppléant de Benoît QUINTARD), Jacques LECORNE, Aurore DUPONT (Suppléante de Jean-Marie CHASSIN), Fabrice PAUMARD, Sophie BOULIN, Jacques MAIGNAN, Sébastien ROUSSILLON (Suppléant de Rémy LENORMAND), Guy DELAMARCHE.

Absents : Stéphane LAVOUE, Jean-Marc HALLE, Thierry LEMEE, Annette CHESNEL.

Excusés : Thierry HEURTAULT, Daniel CLIMENT, Louis BONNEAU.

Secrétaire de séance : Jacques LECORNE

Date de la convocation : 2 septembre 2016

Assistaient également à la réunion :

- Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière de la Jouanne
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la réalisation réglementaire du rapport d'activités du Syndicat du Bassin de la Jouanne.

Il va être diffusé à toutes les communes membres du Syndicat de la Jouanne.

Ce rapport, qui porte sur l'exercice 2015, est présenté dans ses grandes lignes :

- > *Le bassin versant de la Jouanne*
- > *La création du Syndicat*
- > *Les élus (Le bureau et les délégués du comité syndical)*
- > *Les délibérations (Réunions des 27 février, 27 mars, 18 septembre et 4 décembre 2015)*
- > *Les finances (Le compte administratif, le budget, les contributions des communes pour 2015)*
- > *L'équipe technique et administrative*
- > *Les actions (Frais liés à l'enquête publique pour le CTMA, Travaux et suivis CTMA, Etudes CRE, Travaux hors CTMA)*
- > *Le bilan des actions réalisées (Travaux CTMA, Suivis)*
- > *Revue de presse*

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical n'émettent pas de remarques ou d'observations particulières sur ce rapport et décident de l'approuver.

Une version numérique du rapport d'activités 2015 sera transmise par mail aux communes.

1. LEET FINANCES

1. Le compte administratif 2015

Libellé	BUDGET		RÉVISIONNEMENT		FINANCIER	
	Prévisions 2015	Exécution 2015	Prévisions 2015	Exécution 2015	Prévisions 2015	Exécution 2015
Dotations	428 912,34	289 373,24	327 400,20	332 400,20	327 400,20	332 400,20
Opérations de l'exercice	113 712,24	147 844,54	173 462,20	153 464,44	127 402,24	102 404,20
Total	542 624,58	437 217,78	500 862,40	485 864,64	454 802,40	434 804,40
Charges de gestion	344 119,14	35 340,51	35 340,51	35 340,51	35 340,51	35 340,51
Autres charges	11 622,20	183 882,20	183 882,20	183 882,20	183 882,20	183 882,20
Produits constatés	186 883,24	188 995,07	181 639,70	166 641,93	181 639,70	166 641,93
RÉSULTATS DÉFINITIFS	349 764,44	35 872,56	35 872,56	35 872,56	35 872,56	35 872,56

2. Le budget prévisionnel 2015

Dotations	Dotations	Dotations
324 969,28 €	324 969,28 €	324 969,28 €
499 777,24 €	357 727,48 €	357 727,48 €

3. Les contributions des communes 2015

Communes	Cotisations membres à l'équilibre du budget	2. Recours au DF de la Communauté de Communes	3. Répartition par vote des dépenses directes	Monte définitive par commune du montant des dépenses directes (montant du RPF 2015)
ASPIRTEL	21 024,4			21 024,4
CHATEAUBERT	12 031,0			12 031,0
CHATEL	2 000,0			2 000,0
CHATELAIN	31 147,4			31 147,4
CHATELON	35 961,0			35 961,0
CHATELON	2 487,0			2 487,0
CHATELON	2 521,0			2 521,0
CHATELON	1 847,0			1 847,0
CHATELON	1 792,0	3 446,0		3 446,0
CHATELON	2 024,0			2 024,0
CHATELON	1 931,0	1 310,0		1 310,0
CHATELON	1 775,0			1 775,0
CHATELON	344,0			344,0
LA CHAPELLE	460,0			460,0
CHATELON	390,0			390,0
CHATELON	589,0			589,0
MONTBARTHE	1 027,0			1 027,0
CHATELON	2 487,0			2 487,0
TOTAL	137 038,0	4 766,0	0,0	4 766,0

4. SUIVI DES TRAVAUX

- Renforcement du pont de Chambrey à LA CHAPELLE BASSOIN
- Fermeture et état du Pont du Rocher à CHATEL LA FORET

5. PLAN D'ACTION REALISÉ EN 2015

- Fermeture de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON

6. SUIVI DES TRAVAUX

- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON

7. SUIVI DES TRAVAUX

- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON

8. SUIVI DES TRAVAUX

- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON

9. SUIVI DES TRAVAUX

- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON

10. SUIVI DES TRAVAUX

- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON

11. SUIVI DES TRAVAUX

- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON

12. SUIVI DES TRAVAUX

- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON

13. SUIVI DES TRAVAUX

- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON
- Travaux de nettoyage de la boucle de CHATELON

CONVENTION ENTRE LES SYNDICATS DE BASSIN DE L'ERVE, DE LA JOUANNE, DE LA VAIGE, DU VICOIN, DE LA TAUDE ET DE L'ERVE AVAL ET DU TREULON SUR LA MISE EN COMMUN DE LEURS MOYENS

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Les Syndicats des Bassins de l'Erve, de la Jouanne, de la Vaige, du Vicoin, de la Taude et de l'Erve aval et du Treulon ont opté pour la mise en place de regroupement de leurs moyens en vue :

- d'une organisation optimisée de leurs services, liée à leur complémentarité, à leur synergie, à l'harmonisation de leurs actions.

- d'une amélioration des conditions de sécurité de leurs agents de terrain par des interventions possibles sur les ouvrages hydrauliques, à 2 personnes et non une seule.

- d'une gestion budgétaire optimisée par une mutualisation de leurs besoins en personnel, technique et administratif, ainsi que des moyens s'y rapportant.

Cette convention porte sur :

ARTICLE 1 - L'INDEPENDANCE DECISIONNELLE DE CHAQUE SYNDICAT DE BASSIN

ARTICLE 2 - LES MOYENS MIS EN COMMUN ET ENCADREMENT ADMINISTRATIF

ARTICLE 3 - LA PRISE EN CHARGE MATERIELLE DES TECHNICIENS

ARTICLE 4 - LA MUTUALISATION DU SECRETARIAT

ARTICLE 5 - LES MOYENS MATERIELS COMMUNS

ARTICLE 6 - L'ORGANISATION DU TRAVAIL POUR LES TECHNICIENS

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS ET DENONCIATION

Les présidents des Syndicats de Bassins concernés proposent de signer une convention intersyndicale stipulant toutes les informations nécessaires à cette mutualisation de moyens.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- > Approuve cette convention intersyndicale
- > Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document qui y serait lié.

TRAVAUX EN COURS

Nicolas BOILEAU fait un point sur les travaux en cours :

1 - Entretien / Plantations par GENIE

2 - Travaux divers par LEMEE TP

Tranche	Intitulé du poste	Etat
1	Renaturation du lit à SAINT CHRISTOPHE DU LUAT (Les Grandes haies)	Fait
2	Renaturation du lit à SAINT CHRISTOPHE DU LUAT (La Planche Marguerite)	Fait
3	Suppression du clapet de la Motte à SAINT CHRISTOPHE DU LUAT	Fait
4	Aménagement du seuil du Tertre, SAINT-CHRISTOPHE DU LUAT	Fait
5	Aménagement du pont ruiné de Souffrette, FORCE	Septembre
6	Démantèlement du seuil aval des Bordeaux, BREE	Fait
7	Démantèlement du barrages des Roches, ARGENTRE	Fait
8	Démantèlement du barrage de Grenusse, ARGENTRE	Fait
9	Démantèlement du barrage de La Roche, ENTRAMMES	Septembre
10	Enlèvement mécanique d'embâcles	Fait

> Ruisseau de Châtres (Berges et lit)



Talutage des berges, recharge en granulats



Confortement de pont

> Site de la Motte à ST CHRISTOPHE DU LUAT



Suppression du clapet,
Enrochement
et protection des berges,
Recharge en granulats

> Démantèlement de barrages à ARGENTRE



Grenusse :
Suppression du clapet et recharge en aval



Les Roches :
Suppression du clapet, protection de berges,
restauration annexe hydraulique

> Site des Bordeaux à BREE



Protection de berges,
Enrochement

3 - Travaux au Vaas à ST CENERE par PROVVERT

Ces travaux vont débuter fin septembre - début octobre 2016.

4 - Traitement de la Renouée du Japon par LEMEE TP

Démarche expérimentale

Ces travaux vont débuter fin septembre - début octobre 2016.

5 - Travaux sur le radier du pont de la RD32 à MONTSURS par LEMEE TP

Ces travaux vont débuter fin septembre - début octobre 2016.

ETUDES EN COURS

Nicolas BOILEAU fait un point sur les études en cours :

> Etude relative à l'aménagement du barrage d'ARGENTRE

Cette étude confiée au bureau d'études SCE (44) a débuté en 2013. L'aménagement de l'ouvrage a été validé par les parties concernées mais il s'est avéré nécessaire de prévoir le confortement de la digue, ce qui nécessite des frais d'études supplémentaires.

La réglementation exige la réalisation d'une mission géotechnique de conception du confortement de la digue :

- Etat des lieux : réalisé par le bureau d'études HYDROGÉOTECHNIQUE NORD - SUD

- Phase PRO (mission G2 PRO) :

↳ Partie technique qui pourrait être confiée au bureau d'études spécialisé ARCADIS pour un montant de 9 084 € TTC (Etude subventionnée à 80%).

↳ Partie réglementaire soumise à la loi sur l'eau : Mission supplémentaire confiée à SCE (12 351 € TTC) afin de globaliser le dossier loi sur l'eau : Digue + Aménagement lit de rivière.

La commune d'ARGENTRE va également réaliser une étude du confortement de la digue côté plan d'eau. Cette mission va être confiée au bureau d'études SCE (9 903 € TTC).

M. Le Président propose de participer financièrement à cette mission.

Nicolas BOILEAU précise que le bureau d'études SCE a proposé un programme de travaux pour l'aménagement de ce barrage, qui sera subventionné par les financeurs.

M. de CALONNE se demande si l'on ne va pas créer un précédent si le Syndicat participe financièrement sur une partie qui concerne la commune.

Nicolas BOILEAU indique qu'il y a déjà eu le cas à NEAU. Ce sont des cas exceptionnels où l'intervention sur l'ouvrage et sur la continuité écologique a des conséquences côté communal.

MISSION G2 PRO - ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION - PHASE PRO - DU CONFORTEMENT DE LA DIGUE DU PLAN D'EAU D'ARGENTRE

Monsieur le Président rappelle qu'une étude complémentaire sur le barrage du plan d'ARGENTRE a été lancée en avril 2013. Le bureau d'études SCE de NANTES a été mandaté pour réaliser cette étude. Ce barrage permet l'alimentation du plan d'eau d'Argentré où est assurée actuellement la baignade.

Pour réaliser des travaux de restauration d'une digue de plan d'eau, la réglementation impose une étude géotechnique de conception en phase PRO (mission G2 PRO) du confortement de la digue, réalisée par un bureau d'étude agréé.

M. Le Président propose de confier cette étude au bureau d'études ARCADIS spécialisé dans ce domaine, pour un montant de 7 570 € HT soit 9 084 € TTC.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de cette étude géotechnique sur la digue du plan d'eau d'ARGENTRE : mission G2 PRO
- Autorise M. Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

AVENANT 2 - ETUDE AMENAGEMENT DU BARRAGE D'ARGENTRE PAR SCE

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Concernant le marché signé en mai 2013 avec le bureau d'études SCE pour l'étude relative à l'aménagement du barrage d'ARGENTRE sur la Jouanne d'un montant de 48 034,00 € HT (Tranche ferme), une mission supplémentaire est à prendre en compte.

Cette mission supplémentaire correspond à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la digue du plan d'eau, non prévu dans le cahier des charges initial du marché. Une augmentation du délai d'exécution de l'étude est donc nécessaire.

Le montant du marché avec les modifications apportées passe de 48 034,00 € HT à 58 326,50 € HT soit 69 991,80 € TTC.

Un avenant n°2 est proposé aux membres du comité syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (13 voix pour et 1 abstention) :

- Approuve les modifications apportées au marché signé en mai 2013 avec le bureau d'études SCE (44) ;
- Approuve l'avenant n°2 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à ce dossier.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNE D'ARGENTRE - MISSION SCE - RENFORCEMENT BERGE COTE PLAN D'EAU

(Fabrice PAUMARD absent lors de la délibération)

Monsieur le Président rappelle qu'une étude complémentaire sur le barrage du plan d'ARGENTRE a été lancée en avril 2013. Le bureau d'études SCE de NANTES a été mandaté pour réaliser cette étude. Ce barrage permet l'alimentation du plan d'eau d'Argentré où est assurée actuellement la baignade.

Pour réaliser des travaux de restauration d'une digue coté plan d'eau, la commune d'ARGENTRE a sollicité le bureau d'études SCE pour une mission d'étude de conception de solutions de confortement de berge en génie végétal sur un linéaire de 600 m environ.

M. Le Président propose de participer financièrement à cette mission (estimée à 8 252,50 € HT soit 9 903,00 € TTC), à hauteur de 50% du montant TTC restant à charge de la commune après subvention.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (11 voix pour et 2 abstentions) :

- Approuve la participation financière à la commune d'ARGENTRE pour cette mission ;
- Autorise M. Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

INFORMATIONS SUR LA GEMAPI

Rappel GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Annexe du PV : Diaporama de la réunion d'échange du 16 septembre 2016 à la DDT sur l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Mayenne pour les affluents de la Mayenne sur le secteur de Laval, du Vicoin, de la Jouanne et de l'Ouette.

M. Le Président rappelle qu'au 1^{er} janvier 2018, les Communautés de communes ou d'agglomération vont se voir confier la compétence GEMAPI. Ces dernières auront le choix d'exercer cette compétence ou bien de la transférer vers un ou plusieurs Syndicats de bassin existants sur le territoire concerné.

Au cours de cette réunion du 16 septembre à la DDT 53, les représentants des communautés de communes et d'agglomération présents ont indiqué ne pas vouloir exercer cette nouvelle compétence et de la transférer aux Syndicats de bassins existants.

Ces derniers devront modifier leurs statuts, ils deviendront des Syndicats mixtes.

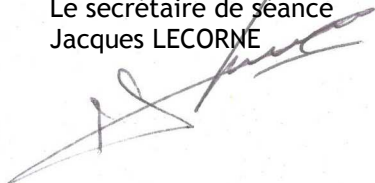
La question des zones blanches présentes sur le territoire de Laval Agglo où plusieurs affluents de la Mayenne ne sont gérés par aucun syndicat a également été étudiée.

Les élus des syndicats présents proposent que les affluents concernés présents en rive droite de la Mayenne soient intégrés au Syndicat de Bassin du Vicoin. Et les affluents de la rive gauche le seraient au Syndicat de la Jouanne. Ce dernier pourrait fusionner avec le Syndicat de l'Ouette.

Il a également été proposé de mandater un bureau d'études qui sera chargé d'examiner et d'éclaircir tous les points importants de ces changements : financier, juridique, statutaire, ...

Une réunion avec les acteurs concernés aura lieu prochainement pour établir un cahier des charges nécessaire à la consultation des bureaux d'études.

Le secrétaire de séance
Jacques LECORNE



Le Président
Robert GESLOT

